



55^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 8 – Débat général

Intervention du Luxembourg

27 mars 2024

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Après le bref moment célébratoire du 30^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Vienne en juin dernier, les droits humains sont de nouveau en crise. Des conflits insolubles ; la perpétration de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité – au Soudan, à la frontière de Gaza et à Gaza même, en Ukraine, en Syrie, au Myanmar ; puis, Haïti qui sombre dans l'insécurité ; la menace d'une triple crise planétaire ; enfin, les profondes inégalités et injustices socio-économiques.

Il est facile de sombrer dans le désespoir face à l'écrasante misère humaine. Mais ce serait un abandon de notre devoir en tant que Conseil des droits de l'homme. Ce serait une trahison de la promesse consacrée par la Déclaration Universelle que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Vienne affirme que les droits humains sont universels, indivisibles et inaliénables. Ce Conseil a la mission de confronter les injustices et les violations et abus des droits humains partout au monde. De refuser l'imposition de la souffrance.

La Déclaration de Vienne nous rappelle que les droits humains appartiennent à toutes et à tous, mais doivent être défendus et protégés. Les défenseur·e·s des droits humains qui partagent leur plaidoyer ici nous le rappellent, en prenant la parole pour faire entendre les voix de toutes celles et ceux qui sont trop facilement ignoré·e·s. Leur résilience et leur humanité doivent nous inspirer de faire mieux ; de remettre en question des structures de pouvoir patriarcales et autres qui marginalisent et excluent.

Si 1993 était un moment empreint d'un grand espoir de renouveau, ce n'était pas pour autant un moment de naïveté – les participant·e·s à la Conférence mondiale n'étaient pas dupes. Leur vision était celle d'un monde, d'un ordre international, où les conditions étaient données pour permettre la réalisation des droits humains de toutes et de tous, comme indiqué par l'article 28 de la Déclaration universelle. Cette vision a été réaffirmée par le Haut-Commissaire ; ayons le courage d'œuvrer pour la réaliser.

Je vous remercie de votre attention.

(355 mots – 2m30s)